

4. REGIME FISCAL COMMUN CONCERNANT LES FUSIONS, SCISSIONS,
APPORT D'ACTIFS ENTRE SOCIETES D'ETATS MEMBRES DIFFERENTS

LA COMMISSION A ADOPTE SUR PROPOSITION DE M. BURKE, UNE COMMUNICATION AU CONSEIL, REPRENANT ET COMPLETANT LA DIRECTIVE SUR LES PROBLEMES EN MATIERE DE FUSIONS, SCISSIONS...ETC. ENTRE SOCIETES D'ETATS MEMBRES DIFFERENTS DE 1969 (JO C.39 DU 22.3.69). LA PRESENTE COMMUNICATION, DEVRAIT ETRE DISCUTEE AU CONSEIL DES AFFAIRES FISCALES DU 19.5 PROCHAIN. CETTE PROPOSITION A LAQUELLE LA COMMISSION ATTACHE UNE GRANDE IMPORTANCE, VISE A FACILITER LA COOPERATION ENTRE LES ENTREPRISES D'ETATS MEMBRES DIFFERENTS, QUI ENVISAGENT DE PROCEDER A UNE CONCENTRATION OU A UN REDEPLOIEMENT DE LEURS ACTIVITES. CETTE COMMUNICATION SERA ENVOYEE AU PARLEMENT EUROPEEN ET AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL POUR INFORMATION. (VOIR P-23).

5. ORIENTATIONS DU FONDS SOCIAL

LA COMMISSION A ADOPTE SUR PROPOSITION DE M. VREDELING LES ORIENTATIONS POUR LA GESTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR LES ANNEES 1980-83 (VOIR NOTE P-31). CE DOCUMENT SERA TRANSMIS POUR INFORMATION AU PARLEMENT EUROPEEN ET AU CONSEIL AVANT LA FIN DU MOIS ET PUBLIE DANS CE MEME DELAI AU JO DES COMMUN AUTES EUROPEENNES. IL VOUS SERA ENVOYE DES QUE POSSIBLE PROBABLEMENT AU DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE.

6. NORD-300

LA COMMISSION A PROCEDE A UN ECHANGE DE VUES SUR L'EVOLUTION DES TRAVAUX PREPARATOIRES A LA RELANCE DU DIALOGUE NORD-300 (NEGOCIATIONS GLOBALES) SUITE NOTAMMENT A LA DERNIERE SESSION DU COMITE PLENIER DES NATIONS UNIES (NEW YORK 31 MARS-11 AVRIL) AINSI D'AILLEURS QU'A LA LUMIERE DES CONCLUSIONS DU RAPPORT BRANDT. LA COMMISSION SUIVRA AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE L'EVOLUTION DE CES TRAVAUX AU COURS DES SEMAINES A VENIR, AFIN DE CONTRIBUER A CE QUE LA COMMUNAUTE PUISSE PRENDRE - AUX DIVERS STADES DE CE PROCESSUS - LES INITIATIVES ET LES PROPOSITIONS APPROPRIEES.

AMITIES
MANUEL SANTARELLI. COMEUR.
XANN
248455 COME UR
21377H COMEU 3

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

INTEL Global Te

INTEL Global Telegram

INTEL Global